

DÉCISIONS 3^{ème} trimestre 2016

Décision n° 108

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du garage n° 9, sis parking des Cerisiers avec l'association Saint Maximin Athlétique Club

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable tous les ans par tacite reconduction et pour une période ne pouvant excéder douze ans..

Décision n° 109

Un marché à procédure adaptée, concernant la Réfection du flanc sud de la Basilique Sainte Marie Madeleine sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, sera passé avec les entreprises suivantes :

N° LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	TRANCHE	MONTANT € H.T.
1	GROUPEMENT SELE / CIREME	460 Avenue de l'Europe à Saint-Cannat (13760)	Ferme	432435,51
			Conditionnelle 1	304 158,32
			Conditionnelle 2	86 220,89
			Total	822 814,72
2	THOMAS VITRAUX	8 rue Emmanuel Chabrier à Valence (26000)	Ferme	36 080,26
			Conditionnelle 1	33 166,04
			Total	69 246,30

Décision n° 110

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société INITIATECH, demeurant ZA La Laouve à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la maintenance du parc informatique de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 38 580,00 € H.T.**

Décision n° 111

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société ORGUES QUOIRIN, demeurant 246 Rue des artisans à Saint Didier (84210), concernant le relevage des Grandes Orgues Jean-Esprit et Joseph ISNARD sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 147 650,00 € H.T.**

Décision n° 112

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société SUD TP2 demeurant 40 ZI Avon à GARDANNE (13 120), concernant le lot n°1 / Terrassements et sondages nécessaires au dégagement d'une conduite fibro Ciment relatif au marché n° T 16 RCAEPQGCB 22 – Renouvellement de la conduite AEP diamètre 350 mm Quartier de la Gare et Chemin de

Beauregard , pour un montant de 3 080,00 € H.T.

Décision n° 113

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société SUD TP2 demeurant 40 ZI Avon à GARDANNE (13 120), concernant le lot n°3 / Terrassements et pose d'une conduite diamètres 350 mm sur le réseau d'eau potable relatif au marché n° T 16 RCAEPQGCB 22 – Renouvellement de la conduite AEP diamètre 350 mm Quartier de la Gare et Chemin de Beauregard , pour un montant de 114 124,00 € H.T.

Décision n° 114

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société COLAS MIDI MÉDITERRANÉE demeurant 173 avenue de Bruxelles à LA SEYNE SUR MER (83 507), concernant l'élargissement du Chemin de Val en Sol pour un montant de 47 601,30 € HT.

Décision n° 115

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société CAVALLIN, demeurant ZA Les Bouillouettes à Oraison (04700), concernant la réfection des menuiseries de la façade Est et de la porte d'entrée de l'école Paul Barles sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 87 000,00 € H.T.**

Décision n° 116

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du Jardin de l'Enclos à l'association « Plaisir du Sport » représentée par son Président Monsieur Lucien NOCITO, le 1^{er} juillet 2017, à l'occasion du Festival Dynamit' Country

Décision n° 117

Article 1 : de signer une convention de servitudes avec Electricité Réseau Distribution France, représentée par le Directeur Régional ERDF Monsieur Bernard MOURET, sur la parcelle E 186, le Défend (passage de lignes électriques souterraines)

Décision n° 118

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société GIA INGENIERIE, demeurant 114 Traverse le Mée à Marseille (13267), concernant la mission d'étude de sol pour une campagne de reconnaissance géotechnique de type G2 (PRO) sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 3 000,00 € H.T.**

Décision n° 119

Article 1 : de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réfection de revêtement du chemin du Canal pour une longueur de 4 500 ml

Article 2 : la convention expire à la date de signature du procès-verbal de remise d'ouvrage.

Décision n° 120

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la SOCIÉTÉ VAROISE DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE demeurant 134 rue des Frères Lumières à LA GARDE (83 130), concernant l'Ancien chemin de Sceaux- Plateaux surélevés pour un montant de 9 800,00 € HT.

Décision n° 121

Un marché à procédure adaptée (MAPA) sera signé avec la SOCIÉTÉ SUD TP2 demeurant 40 ZI Avon à GARDANNE (13 120), concernant les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable et des branchements sur le chemin des Quatre Platanes, pour un montant de 100 563,00 € HT.

Décision n° 122

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition gratuite du hall d'exposition de « La Croisée des Arts – Pôle Culturel Provence Verte » avec M. Xavier SUBIROS, artiste indépendant, du 22 août au 11 septembre 2016.

Décision n° 123

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition avec ENEDIS, représentée par le Directeur Régional ERDF Monsieur Bernard MOURET, d'un terrain d'une superficie 15 m², situé la Sorbière.

Ledit terrain est destiné à l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Décision n° 124

Article 1 : de signer une convention de résidence avec le « Théâtre du Léopard », représenté par son administrateur, Monsieur Antoine Rophé :

- de l'auditorium du collège Leï Garrus du 26 au 28 octobre 2016, de 14 h à 17 h.
- de la salle de spectacle la Croisée des Arts, le 03 novembre 2016, à partir de 9 h
- de la salle de spectacle la Croisée des Arts, le 04 novembre 2016, à 14 h et à 20h30

Décision n° 125

Article 1 : de mettre à disposition de Madame EGLOFF Nadine un appartement sis 6 Boulevard Rey, comprenant 1 pièce principale, une salle d'eau, 1 WC.

Article 2 : fixe l'indemnité d'occupation à 225 € par mois payable dès réception de l'avis des sommes à payer.

Décision n° 126

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Monsieur Alain BAYE, du 6 au 19 février 2017.

Décision n° 127

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Madame Florence Boyer-Etoga, ATIKIN, représentée par Madame Micheline GAILLARD, agent artistique, du 12 septembre au jeudi 06 octobre 2016.

Décision n° 128

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de moyens avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, afin d'assurer l'assistance aux personnes victimes de blessures ou de malaise lors de la course pédestre trail du 1er mai 2016.

Article 2 : les horaires de la mise à disposition du personnel est de 8h00 à 17h30.

Article 3 : le montant de l'indemnité estimé est de 1 463,85€ (voir annexe de calcul).

Décision n° 129

Article 1 : de signer une convention relative à l'utilisation des locaux du collège Leï Garrus avec l'association « La Plume et La libellule » représentée par sa Présidente, Madame Béatrice GIOVANNETTI.

Article 2 : les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Les mercredi de 19h00 à 21h00
(auditorium du collège Leï Garrus)

Article 3 : cette convention est conclue pour l'année 2016/2017.

Décision n° 130

Article 1 : de signer une convention relative à l'utilisation des locaux du collège Leï Garrus avec l'association « La Plume et La libellule » représentée par sa Présidente, Madame Béatrice GIOVANNETTI.

Article 2 : les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Le samedi 17 septembre 2016 de 14h00 à 23h00
(auditorium du collège Leï Garrus)

Article 3 : cette convention est conclue à l'occasion de la soirée de spectacle de théâtre avec accueil du public.

Décision n° 131

Article 1 : de signer une convention relative à l'utilisation des locaux du collège Henri Matisse avec l'association « Aïna » représentée par son Président, Monsieur Olivier IMBERT.

Article 2 : les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 20h00
Les deux salles de musique

Article 3 : cette convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017.

Décision n° 132

Article 1 : de signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit signée le 17/12/2015 avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), représentée par sa directrice, Madame SAULAIS.

Article 2 : les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les lundis de 13h30 à 16h00
(hors vacances scolaires et jours fériés)

Décision n° 133

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association St Max Gym qui réalisera des ateliers de découverte de danse et d'éveil corporel du 02 septembre 2016 au 16 décembre 2016.

Article 2 : les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)
Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Jean Moulin et Victor Hugo)

Décision n° 134

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec Monsieur Bernard JENTILE qui réalisera des ateliers de découverte de cirque et de magie du 1^{er} septembre 2016 au 16 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)
Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Paul Verlaine)

Décision n° 135

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec le Tennis Club Municipal Saint-Maximinois qui réalisera les ateliers découverte du tennis du 1er septembre au 15 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Décision n° 136

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Archipel des Arts qui réalisera les ateliers de découverte d'arts plastiques du 03 novembre au 16 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les jeudis de 12h45 à 13h45 (école Victor Hugo)
Tous les vendredis de 12h00 à 14h00 (écoles Jean Jaurès et Jean Moulin)

Décision n° 137

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Cherche Ailleurs, J'y suis qui réalisera les ateliers de découverte des arts plastiques du 02 septembre 2016 au 16 décembre 2016 pour les NAP et du 04 novembre au 16 décembre 2016 pour l'interclasse.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Pour les ateliers NAP :
Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès)
Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Jean Moulin)
Pour les ateliers interclasse :
Tous les vendredis de 12h00 à 14h00 (école Paul Barles)

Décision n° 138

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Coach Nath Basket qui réalisera les ateliers d'initiation et de découverte du basket ball du 1er septembre au 16 décembre 2016 pour les NAP et du 10 octobre au 14 décembre 2016 pour l'interclasse.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Pour les ateliers NAP :
Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès)
Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)
Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Paul Verlaine)
Pour les ateliers interclasse :

Tous les jeudis de 12h00 à 14h00 (école Jean Jaurès)
Tous les vendredis de 12h00 à 14h00

Décision n° 139

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association boxe anglaise qui réalisera les ateliers de découverte de la boxe anglaise du 06 septembre au 13 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès)

Décision n° 140

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Cap Danse qui réalisera les ateliers de découverte de la danse et d'éveil corporel du 1er septembre au 15 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Décision n° 141

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Club Gymnique Saint Maximinois qui réalisera les ateliers de découverte et initiation à la gymnastique du 02 septembre au 15 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Décision n° 142

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'Ecole de Musique Danse et Théâtre du Haut Var – la Croisée des Arts qui réalisera les ateliers d'éveil artistique corporel du 02 septembre au 16 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès)
Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Jean Moulin)

Décision n° 143

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'Association Fous Rires qui réalisera des ateliers de découverte et d'initiation au théâtre d'humour du 03 novembre au 15 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :
Tous les lundis de 12h00 à 14h00 (école Paul Barles maternelle)
Tous les mardis de 12h00 à 14h00 (école Paul Barles élémentaire)
Tous les jeudis de 12h00 à 14h00 (école Jean Jaurès)

Décision n° 144

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec le Handball Club St Maximin la Ste Baume qui réalisera des ateliers de découverte et d'initiation au handball du 02 septembre au 16 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (écoles Victor Hugo et Jean Moulin)

Décision n° 145

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Penta Laser Run qui réalisera des ateliers de découverte du tir au laser du 03 novembre au 15 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Décision n° 146

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec Monsieur Hervé RANCIEN qui réalisera des ateliers de découverte de jeux d'échecs du 1^{er} septembre au 15 décembre 2016 pour les NAP et du 03 novembre au 15 décembre 2016 pour les interclasses.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Pour les ateliers NAP :

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Pour les ateliers interclasse :

Tous les lundis de 12h45 à 13h45 (école Victor Hugo)

Tous les mardis de 12h00 à 14h00 (école Paul Barles)

Tous les jeudis de 12h00 à 14h00 (école Jean Moulin)

Décision n° 147

Article 1 : de signer un contrat de prestation de service avec Saga Théâtre qui réalisera des ateliers de découverte du théâtre du 06 septembre au 13 décembre 2016.

Article 2 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès).

Décision n° 148

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'association MOJAZZ DIFFUSION le samedi 1^{er} octobre 2016 pour un concert « Electro Deluxe »

Décision n° 149

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition gratuite du hall d'exposition de « La Croisée des Arts – Pôle Culturel Provence Verte » avec Monsieur Charles COURDENT, artiste indépendant, du 11 octobre au 6 novembre 2016.

Décision n° 150

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société ÉVÈNEMENT SUD, demeurant PA Napollon 95 rue du plantier à Aubagne (13400), concernant la location d'une patinoire pour la période des fêtes de fin d'année sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 28 000,00 € H.T.**

Décision n° 151

Article 1 : de signer une convention de partenariat avec les Hauts de l'Arc représentée par son Directeur Général Jean-Marie OSANNO

Article 2 : les modalités de partenariat entre le service Education Jeunesse et Citoyenneté et le Foyer de l'Arc seront formalisées par le biais de projets répondant aux missions communes de chacune des deux parties.

Ces projets auront notamment pour objectif le développement de liens intergénérationnels, la promotion de mixité sociale et le développement de compétences sociales.

Décision n° 152

La reconduction du marché à procédure adapté (MAPA) avec la société SECOMIP, demeurant 55 allée Bernard Buffet à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la mission de suivi, d'assistance et de conseil pour la gestion des dispositifs publicitaires sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 20 223,00 € H.T.**

Décision n° 153

La reconduction du marché à procédure adapté (MAPA) avec la société POURRIERE, demeurant 869 Avenue des cinq ponts ZA du chemin d'Aix à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la mise en lumière et illuminations éphémères pour les fêtes de fin d'année 2016/2017 sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 40 647,85 € H.T.**

Décision n° 154

Un avenant au marché sera signé avec le groupement BRUNELLE / GRIGNON demeurant 1 Rue Doncre à Arras (62000), dans le cadre du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration du flanc sud de la Basilique Saint Marie Madeleine (pour actualiser le montant de la maîtrise d'œuvre en tenant compte de toutes les modifications du dossier de travaux nécessaires au bon achèvement de la restauration de la Basilique).

Avenant générant une plus-value de **39 784,97 € H.T** (soit une augmentation de 42,32 %).

Décision n° 155

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition gratuite à l'association « Centre Social et Culturel » représentée par sa Présidente Madame Dominique VIE :

Salles école Maternelle et Élémentaire Paul BARLES
Route de Marseille
83470 SAINT-MAXIMIN

- la salle de motricité (hall de l'école maternelle)
- les WC de la salle de motricité
- la classe de Mme RICHAUD
- le dortoir de Me RICHAUD (plus le couloir et le renforcement qu'il y a en face)
- la cantine maternelle
- l'ancienne bibliothèque maternelle (salle à côté du local des ATSEM)
- les WC maternelles (à côté de la cantine) – 1 bloc WC utilisé seulement (celui du côté cour maternelle)
- le dortoir 2 (pour stocker les tables de la cantine maternelle en trop)
- les WC adultes (à côté de la salle des enseignants maternelles)
- la cour extérieure école maternelle
- la nouvelle salle de classe disponible et utilisée par le service EJC (classe 7)

Salles école Élémentaire Paul BARLES

- le hall d'entrée
- l'ancienne bibliothèque
- l'atelier 3
- les WC garçons et filles (dans le hall)
- le couloir (jusqu'aux limites du bureau de M. Zammit)
- la cour extérieure école élémentaire
- l'espace vert, dont l'accès se fait par l'ancienne bibliothèque

Du jeudi 20 octobre au vendredi 28 octobre 2016 dans l'école élémentaire et jusqu'au lundi 31 octobre 2016 dans l'école maternelle.

Décision n° 156

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la COLAS MIDI MÉDITERRANÉE demeurant 173 Avenue de Bruxelles à LA SEYNE SUR MER (83.507), concernant les travaux de remise en état de la voirie communale programme 2016, pour un montant de 340 390,00 € HT.

Décision n° 157

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école Paul Barles avec l'association les Ateliers de Yoga représentée par son président, Monsieur Cyrille TOFA (tous les samedis de 9 h à 11h30 et tous les dimanches de 9h30 à 12h)

Décision n° 158

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la mezzanine du Gymnase Lei Garrus avec l'association Judo Club représentée par son président, Monsieur Laurent BOUBY (tous les mardis et vendredis de 17h15 à 21h30, tous les mercredis de 18h à 22h et tous les samedis de 9h à 12 h)

Décision n° 159

Article 1: de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du Jardin de l'Enclos avec l'association «L'Alen», représentée par sa Présidente Madame Béatrice CHAVE, les samedi 15 et dimanche 16 juillet 2017, de 7 h à 2 h du matin.

Décision n° 160

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Orient Express avec l'association Musique Saint-Maximin représentée par son président, Monsieur Samuel METER (tous les samedis de 9h à 18h)

Décision n° 161

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Paul Barles avec l'association l'Alen représentée par son président, Madame Béatrice CHAVE (tous les samedis de 14h à 19h – plus d'activité dans cette salle les mardis soirs)

Décision n° 162

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle de motricité Paul Verlaine avec l'association Afrik Alizé représentée par sa Présidente, Madame Michelle PETIT (tous les lundis et mardis de 18h30 à 20h30)

Décision n° 163

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Thalys avec l'association Archipel des Arts représentée par sa Présidente, Madame Françoise LEDENT (tous les lundis et mardis de 14 h à 17 h et tous les mercredis de 9 h à 12 h)

Décision n° 164

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Thalys avec l'association Alcool Assistance représentée par sa Présidente, Madame Liliane MURCIA (tous les jeudis de 9 h à 11 h).

Décision n° 165

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du dojo du boulevard Rey avec l'association Amicale Nord Sud représentée par son Président, Monsieur Antonino SAPONE (tous les mardis de 10 h30 à 12 h).

Décision n° 166

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Train Bleu avec l'association Aïna représentée par son Président, Monsieur Olivier IMBERT (tous les mercredis et jeudis de 14h à 20h et tous les samedis de 9h à 12h)

Décision n° 167

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du dojo du boulevard Rey avec l'association Aïkido représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie RODRIGUEZ (tous les lundis et mercredis de 18h à 21h et tous les dimanches de 8h à 12h)

Décision n° 168

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du dojo du boulevard Rey avec l'association club de Yoga représentée par sa Présidente, Madame Hélène CORTEZ (tous les lundis de 9h à 12h30 et de 15h à 20h, tous les mardis de 10h30 à 12 h et de 18h à 20h30, tous les mercredis de 18h à 19h, tous les jeudis de 9h à 12h et de 17h à 19h30 et tous les vendredis de 12h à 14h et tous les samedis de 8h30 à 12h30)

Décision n° 169

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du dojo du boulevard Rey avec l'association Ecole Vietnamiennne d'Arts Martiaux représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques MINASYAN, (tous les mardis et jeudis de 17h à 21h30, tous les vendredis de 18h à 20h, tous les samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h)

Décision n° 170

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Marcantetti avec l'association club Gymnique représentée par son Président, Monsieur Frédéric BOURNIQUEL, (tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 20h30, tous les mercredis de 12h à 20h30, tous les samedis de 9h à 18h et tous les dimanches de 10h à 12h)

Décision n° 171

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle de motricité Victor Hugo avec l'association la Voix Aurélienne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre DEMERENS, (tous les mercredis de 19h45 à 22h30)

Décision n° 172

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Coubertin avec l'association Mohicans Maximinois représentée par son Président, Monsieur Jean-François GAY, (tous les lundis de 20h30 à 22h30, tous les jeudis de 17h15 à 20h15 et tous les samedis de 13h30 à 19h30)

Décision n° 173

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Janetti avec l'association Handball Club représentée par sa Présidente, Madame Jovanka JEREMIC, (tous les lundis et jeudis de 18h15 à 22h30, tous les mardis de 19h à 20h30 et tous les mercredis de 17h à 22h30 et tous les vendredis de 19h à 22h30).

Décision n° 174

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Coubertin avec l'association Handball Club représentée par sa Présidente, Madame Jovanka JEREMIC, (tous les mercredis de 15h à 16h30 et tous les samedis de 10h à 11h30).

Décision n° 175

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle de motricité Paul Verlaine avec l'association la Vague représentée par sa Présidente, Madame Jeannie RAJUSTEL, (tous les vendredis de 18h15 à 20h15).

Décision n° 176

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Micheline avec l'association Musique Saint-Maximin, représentée par son Président Monsieur Samuel LEMETER (tous les samedis de 9h à 18h)

Décision n° 177

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Thalys avec l'association Aïna, représentée par son Président Monsieur Olivier IMBERT (tous les jeudis de 17h15 à 20h15)

Décision n° 178

ANNULÉE

Décision n° 179

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Janus avec l'association Archipel des Arts, représentée par sa Présidente Madame Françoise LEDEN (tous les lundis de 9h à 11h30, tous les mardis de 9h à 11h30, de 14h à 16h30 et de 18h à 20h, tous les mercredis de 15h à 20h, tous les jeudis de 18h45 à 21h15 et tous les vendredis de 17h15 à 19h45).

Décision n° 180

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Orient Express avec l'association Aïna, représentée par son Président, Monsieur Olivier IMBERT (tous les mercredis de 17h à 20h).

Décision n° 181

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Bibliothèque + salle RASED école Jean Moulin) avec l'association le Centre Social et Culturel Martin Bidouré, représentée par sa présidente Madame Dominique VIE (tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 18h15).

Décision n° 182

Article 1: de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle octogonale de l'école Grand Pin – route de Bras à St Maximin-la-Ste-Baume à l'association « Arédanse » (tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h15 à 21h30, tous les mercredis de 14h à 21h30 et tous les samedis de 9h à 18h30)

Décision n° 183

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition gracieuse de la salle Antarès – route de Bras à St Maximin-la-Ste-Baume avec l'association « Savate Boxe Française » représentée par sa Présidente Madame Valérie ARPUTZO (tous les mardis de 18h30 à 22h30, tous les jeudis de 19h à 21h30h et tous les samedis de 10h à 12 h et 14h à 18h))

Décision n° 184

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition gracieuse de la maison de Quartier – chemin du Deffends à St Maximin-la-Ste-Baume à l'association « Centre Social et Culturel » représentée par sa Présidente Madame Dominique VIE (tous les lundis et jeudis de 14h à 16h, tous les mardis de 9h à 12h, tous les mercredis de 15h à 17h30 et tous les vendredis de 14h à 23h).

Décision n° 185

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Leï Garrus – qt les Anges à St-Maximin-la-Ste-Baume à l'association « Volley Club » (tous les lundis de 20 h à 22h30, tous les mercredis de 21h à 22h30 et tous les samedis de 18h30 à 22h)

Décision n° 186

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association « Saint Max Gym »

- De la salle de motricité de l'école Paul Verlaine – chemin des Vertus à St-Maximin-la-Ste-Baume (tous mercredis de 14h à 20h30 et tous les jeudis de 18h15 à 22h)

Décision n° 187
ANNULÉE

Décision n° 188

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Thalys avec l'association Musique Saint-Maximin, représentée par son Président Monsieur Samuel LEMETER (tous les samedis de 9h à 18h)

Décision n° 189

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit à l'association « Saint-Max Gym » représentée par sa Présidente, Madame Bernadette SCOCCI de :
- la salle de motricité Victor Hugo, tous les mercredis de 18h15 à 19h30

Décision n° 190

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit à l'association « Pack à Grimpe » représentée par sa Présidente, Madame Pascale SARR de :
- mur d'escalade du gymnase Leï Garrus (tous les lundis de 20h30 à 22h, tous les mercredis de 19h30 à 22h, tous les jeudis de 17h15 à 20h30 et tous les vendredis de 17h15 à 20h).

Décision n° 191

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la piste d'athlétisme à l'association « SaintMax Athletic club » représentée par son Président, Monsieur Franck PEYRONEL, tous les lundis et mercredis de 19h à 20h30

Décision n° 192

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Elysium à l'association « Saint Max gym » représentée par sa Présidente, Madame Bernadette SCOCCI, tous les lundis de 17h15 à 21h30, tous les mardis de 19h15 à 21h et tous les vendredis de 17h15 à 21h30)

Décision n° 193

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Coubertin à l'association « Saint Max Futsal» représentée par son président, Monsieur Vincent LAMBERT, tous les mardis de 17h30 à 22h30, tous les mercredis de 20h à 22h30 et tous les jeudis de 20h15 à 22h30.

Décision n° 194

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Elysium à l'association « Plaisir du Sport en Provence» représentée par son président, Monsieur Lucien NOCITO, tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h, tous les mardis et vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h, tous les mercredis de 14h à 22h et tous les jeudis de 18h à 22h.

Décision n° 195

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Coubertin à l'association « St Max Penta» représentée par sa présidente, Madame Sylvie FLAYOLS-VERMET, tous les mercredis de 17h à 19h30 et tous les vendredis de 17h à 18h.

Décision n° 196

Article 1: de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Antarès à l'association « St Max Gym» représentée par sa présidente, Madame Bernadette

SCOCCI, tous les lundis de 10h à 16h30 et de 19h45 à 21h, tous les mardis de 9h à 13h30 et de 16h15 à 18h15, tous les mercredis de 9h à 17h et de 19h45 à 20h15, tous les jeudis de 9h à 19h et tous les vendredis de 9h à 17h.

Décision n° 197

Article 1 : de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Altaïr à l'association « S'entretenir » représentée par sa présidente, Madame Joë GIRAUD, tous les mercredi de 16h à 19h, tous les jeudis de 18h45 à 19h45.

Décision n° 198

Article 1 : de signer un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Micheline à l'association « S'entretenir » représentée par sa présidente, Madame Joë GIRAUD, tous les mardis de 9h30 à 12h et tous les jeudis de 9h à 12h.

Décision n° 199

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du stade Raoul Chavignot du parc des Sports Municipal à l'association « rugby Saint-Maximinois à XV – RSM XV » représentée par son président, Monsieur Fabrice GILBERT, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 22h, tous les mercredis de 13h30 à 22h et tous les samedis et dimanches de 8h à 22h.

Décision n° 200

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Eurostar de l'Espace Gare à l'association « S'entretenir » représentée par son président, Madame Joë GIRAUD, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.

Décision n° 201

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Transsibérien de l'Espace Gare à l'association « Safi France » représentée par son président, Monsieur Oumar DIAO, tous les 2^{ème} samedis de chaque mois, de 9h à 18h.

Décision n° 202

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du stade Guy DAUMAS du parc des sports municipal, à l'association « Olympique Saint-Maximinois » représentée par sa présidente, Madame Alexandra HOUSSAYE, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 22h, tous les mercredis de 13h30 à 22h et tous les samedis et dimanches de 8h à 22h.

Décision n° 203

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Eurostar de l'espace Gare, à l'association « Tous Ensemble » représentée par son président, Monsieur Alain BELATRECHE, tous les mercredis de 8h à 11h, tous les jeudis de 8h à 12h et de 15h30 à 18h.

Décision n° 204

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Janus, bd Rey, , à l'association « S'entretenir » représentée par sa Présidente, Madame Joë GIRAUD, tous les mercredis de 13h45 à 14h45.

Décision n° 205

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la maison de quartier – chemin du Déffends à l'association « Aseparg » représentée par son Président, Monsieur Raoul PANTANELLA, tous mardis de 10h à 12h.

Décision n° 206

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Train Bleu de l'Espace Gare - à l'association « Atelier Aurélia » représentée par sa Présidente, Madame Marcelle RIDEL, tous les jeudis de 9h à 12h.

Décision n° 207

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Micheline de l'Espace Gare - à l'association « Escapade Théâtrale » représentée par son Président, Monsieur Elian BOUISSET, tous les mercredis de 19h30 à 21h30.

Décision n° 208

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Micheline de l'Espace Gare - à l'association « L'Echiquier Brignolais/Saint-Maximinois » représentée par son Président, Monsieur Alain OLIVE, tous les mercredis de 13h30 à 16h.

Décision n° 209

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du mur d'escalade du Gymnase Henri Matisse – au syndicat intercommunal de Trets Les Hauts de l'Arc, représentée par sa Présidente, Madame Marie-France LEFORT, du mur d'escalade du gymnase Henri Matisse, tous les samedis de 9h à 12h.

Décision n° 210

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du stade stabilisé du parc des sports municipal à l'association Saint-Maximin Athlétic Club, représentée par son Président Monsieur Franck PEYRONEL, tous les mardis de 18h30 à 20h et tous les mercredis de 19h à 20h30.

Décision n° 211

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle octogonale de l'école Grand Pin à l'association Saint-Max Gym, représentée par sa présidente, Madame Bernadette SCOCCI, tous les jeudis de 17h à 18h.

Décision n° 212

Article 1 : la décision n° 138 du 26 septembre 2016 est annulée.

Article 2 : de signer un contrat de prestation de service avec l'association Coach Nath Basket qui réalisera les ateliers d'initiation et de découverte du basket ball du 1er septembre au 16 décembre 2016 pour les NAP et du 10 octobre au 14 décembre 2016 pour l'interclasse.

Article 3 : Les jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

Pour les ateliers NAP :

Tous les mardis de 14h00 à 16h00 (école Jean Jaurès)

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 (école Paul Barles)

Tous les vendredis de 14h00 à 16h00 (école Paul Verlaine)

Pour les ateliers interclasse :

Tous les lundis de 12h00 à 14h00 (école Jean Jaurès)
Tous les mardis de 12h00 à 14h00

Décision n° 213

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du Jardin de l'Enclos avec l'association « Agissez dans votre ville », représentée par son Président Monsieur christophe COLLIN, le 13 mai 2017 de 8h à 20h, à l'occasion du 6^{ème} Printemps des Jeux.

Décision n° 214

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société ECVR demeurant Espace Charlotte –Les Meissonniers à LA CRAU (83 260), concernant l'aménagement de la rue de l'Enclos Mission de Maîtrise d'Œuvre, pour un montant de 7 100,00 € HT.

Décision n° 215

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société OPSIA demeurant Résidence de la Coupiane B 54 à LA VALETTE DU VAR (83 160), concernant l'aménagement d'une aire de co-voiturage Mission de Maîtrise d'Œuvre, pour un montant de 10 830,00 € HT.

Décision n° 216

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Madame Mylène BOUNEQU, nom d'artiste Mademoiselle Blue, du lundi 21 novembre au dimanche 4 décembre 2016.

Décision n° 217

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Madame Michèle VOLSY, artiste indépendant, du lundi 19 décembre 2016 au dimanche 8 janvier 2017.

Décision n° 218

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Madame Virginie DAKINI, artiste indépendant, du lundi 20 janvier au dimanche 5 mars 2017.

Décision n° 219

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec le Théâtre du Léopard, représentée par son administrateur Monsieur Antoine ROPHÉ, le vendredi 4 novembre 2016 pour la représentation du « Faux du Vrai »

Décision n° 220

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle Garrigue(avec régie son et lumière) du collège Leï Garrus avec l'association « Centre Social et Culturel Martin Bidouré » les :

- jeudi 10 novembre 2016, de 17h30 à 21h30
- jeudi 08 décembre 2016 de 17h30 à 21h30

Décision n° 221

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la Société Varoise de Construction Routière demeurant 134 rue des Frères Lumière à LA GARDE (83 130), concernant les travaux de captation des eaux de ruissellement et remise en état de la voirie au 733 chemin des Terriers, pour un montant de 10 596,00 € HT.

Décision n° 222

Un avenant au marché sera signé avec l'Entreprise COLAS Midi Méditerranée demeurant 173, avenue de Bruxelles à LA SEYNE SUR MER (83507), dans le cadre du marché d'aménagement d'une aire de stationnement Quartier du Grand Rayol.

Avenant générant une moins-value de **6 307,50 € H.T.** (soit une diminution de 6,88 %).

Décision n° 223

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec Madame Hailun Liang, artiste indépendant, du lundi 7 novembre au dimanche 20 novembre 2016.

Décision n° 224

Article 1 : de signer une convention de résidence avec la compagnie « RidzCompagnie », représenté par sa présidente, Madame Marina RAMETTA, pour la création lumière du spectacle « Louis PI/XIV » dans la salle de spectacle la Croisée des Arts, du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2016 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Décision n° 225

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec l'association MOJAZZDIFFUSION, le samedi 05 novembre 2016 pour le concert « Akale Wube »

Décision n° 226

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec l'association MOJAZZDIFFUSION, le jeudi 10 novembre 2016, pour le concert « PLACE MIOLLIS + ARR Experience »

Décision n° 227

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de La Croisée des Arts - Pôle Culturel Provence Verte avec l'association MOJAZZDIFFUSION, le vendredi 25 novembre 2016 pour les concerts « Combo 5 et Tie Break »